



ASSOCIATION ACCUEIL & LOISIRS

Centre de Loisirs

Projet Pédagogique



VIGNOC
2016-2017



Sommaire

1. Présentation - contexte

- Les statuts de l'association et domaines d'intervention.
- Le Cadre législatif
- Le fonctionnement

2. Le Public visé

- Les caractéristiques du public accueilli
- L'accueil des enfants en situation de handicap
- La relation aux parents/familles

3. Les Objectifs

- Le Projet Éducatif de l'association
- Les objectifs généraux
- Les objectifs opérationnels
- Les projets d'animation

4. Les Moyens

- L'équipe pédagogique
- Les Locaux
- Les Partenariats
- La Journée type
- Les mini-camps

5. Évaluation

- Les réunions d'équipe
- Évaluation des actions d'équipe
- Les critères d'évaluation

1. Présentation - Contexte

1a/ Les statuts de l'association et domaines d'intervention.

ACCUEIL & LOISIRS est une association fondée le 15 décembre 1983, régie par la loi de 1901 et a reçu l'agrément Jeunesse et Sport pour l'ensemble de ses activités en Janvier 1984.

L'origine de l'association était la nécessité de proposer un accueil pour les enfants après l'école, ainsi ce sont des parents (encore le cas) qui ont fédéré le projet associatif.

ACCUEIL & LOISIRS est adhérente aux Francas d'Ille et Vilaine, association d'éducation populaire depuis 2006. Elle a son siège social à la mairie de La Mézière.

Les élus de l'association suite à l'assemblée générale du 20 Mars 2015 sont :

Président: Arnaud CACQUEVEL

Trésorière: Estelle AUVRAY

Secrétaire: Klervie LE VERGE

Secrétaire Adjointe : Sophie BLANCHET

Membre du conseil d'administration: Régis FABLET, Virginie LAVISE, Catherine FRANCOIS, Katell CHATELAIN, Benoît RENAULT.

Le Centre de loisirs est ouvert depuis le 2 Janvier 2013. Nous accueillons les enfants 3 à 12 ans, pendant les mercredis et les vacances.

1b/ Cadre Législatif

L'ALSH est une structure habilitée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

Il est donc soumis à la réglementation des accueils de loisirs (encadrement, activités, sorties...). Cette habilitation est renouvelée chaque année après l'examen, de la conformité de la structure.

1c/ Le fonctionnement

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionne durant toute l'année sur **les mercredis** de 12h15 à 19h, et les **périodes de vacances** scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 (hors jours fériés).

Quatre semaines de fermeture annuelle de l'ALSH sont observées : les 2 semaines des vacances de fin d'année et la 1ère quinzaine d'Août).

Le Matin

L'accueil des enfants s'effectue à partir de 7h30 où nous proposons aux enfants différents espaces appropriés : la lecture, les constructions, jeux calmes encadrés ou libres. Les projets et les activités débutent à partir de 9h30, après une collation proposée aux enfants.

Le Midi

Les enfants rentrent au restaurant municipal à partir de 12h30 jusqu'à 13h30. La restauration est organisée par le personnel communal, le service est assuré quand à lui par l'équipe d'animation qui déjeunent avec les enfants.

L'après midi

Les parents qui désirent récupérer leur enfant après le repas peuvent venir entre 13h et 14h. Sur ce créneau, nous proposons aux enfants des temps calmes (jeux libres, lecture, relaxation, sieste...). Les activités commencent à partir de 14h30 jusqu'à 16h30, moment du goûter. Ensuite, des espaces permanents leur sont proposés (ludothèque, coin lecture, espace activité manuelles, espace expression libre). Cette organisation n'est pas fixe, il se peut que les enfants voulant terminer un projet se réunissent avant 14h30 ou après 16h30.

2. Le Public visé

2a/ Caractéristiques du public accueilli

Les stades du développement de l'enfant : Tous les enfants passent par les mêmes stades de développement bien que chacun ait son rythme propre.

<u>Age</u>	<u>Langage</u>	<u>Développement cognitif</u>	<u>Développement social et affectif</u>	<u>Développement sensoriel et moteur</u>
3 – 4 ans	Extension du vocabulaire et phrases courtes. Peut suivre une conversation, comprend des promesses, s'amuse des jeux de langage.	Acquisition de concepts d'espace, de temps, de quantité. Utilise les principes du comptage	Identifie plusieurs parties du corps. Attend son tour. Aime aider les autres. Critique autrui	Court avec aisance, tape du pied dans un ballon. Fait du tricycle
4 – 5 ans	Produit des demandes indirectes et des justifications. Comprend le comparatif, l'identité et la différence.	Est attentif à sa performance, capable de classification et de sériation	Comprend l'état mental d'autrui. Joue à des jeux de compétition. Stabilité du genre (se reconnaît comme garçon ou fille).	Monte à une échelle, marche en arrière. Tient un papier d'une main tout en écrivant de l'autre.

5 – 6 ans	Produit des énoncés de 5-6 mots, répond au téléphone. Début de lecture logographique. Identifie des rimes, comprend environ 2500 mots.	Début de la conservation (comprend que la grandeur d'une collection d'éléments reste la même quelle que soit la manière dont elle est présentée). Dessine un bonhomme, écrit son prénom	Sait se contrôler. Choisit ses amis. Négocie avec l'adulte	Fait du vélo sans roulettes, lace ses chaussures
7- 11 ans	Utilise la forme passive, produit des inférences, apprend à lire. Comprend les sarcasmes et les métaphores.	Opérations concrètes. Logique du nombre. Morale préconventionnelle : les conséquences des actions (exemple :punition), en déterminent la valeur morale.	Identité de genre (conformité à des références culturelles) et ségrégation sexuelle. Différencie réel et virtuel	Début de la puberté, poussée de croissance. Développements des activités physiques et sportives.

La liste des données ci-dessus n'est pas exhaustive mais sert de base à la construction de notre projet pédagogique.

Tous les temps de la vie quotidienne tels que le repas, la toilette, sont des temps d'activités au même titre que le jeu ou le sport. Un enfant a des besoins et mis à part les besoins vitaux qui sont manger, dormir, prendre soin de soi, il y a aussi :

- le besoin de reconnaissance, d'affection, de sécurité, de repères
- le besoin de rythmes de vie réguliers
- le besoin de calme, de douceur
- le besoin de jouer, de rêver, d'imaginer
- le besoin d'être écouté, de s'exprimer
- le besoin de se retrouver seul et d'agir seul,

Il a aussi besoin d'agir conformément à des règles, qui dans le jeu, deviennent aisément des rites. La présence d'un adulte lui est indispensable.

2b/ L'accueil des enfants en situation de handicap

"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité."
(Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)

L'association Accueil et Loisirs souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au centre de loisirs. Cette démarche de mixité des publics répond à une demande des mineurs et de leurs familles. Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage. Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes.

Le directeur et la famille échangent autour d'un document type (« Fiche d'autonomie et d'intégration ») permettant de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Ce document pourra être complété d'un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

Le directeur s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes.

Des rencontres régulières entre la famille et le directeur, peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.

Le dossier est complété par les bilans des diverses périodes (vacances, année scolaire) tout au long de l'année pour un meilleur suivi.

2c/ La relation aux parents/familles.

- Les objectifs :

Concertation entre les familles, les bénévoles de l'association et les membres de l'équipe du centre de loisirs sur tout ce qui concerne les activités éducatives proposées aux enfants.

Échanges de compétences

Développer le dialogue nécessaire dans une démarche de coéducation et de partage du projet.

Favoriser les échanges dans les instances de l'association.

- Les moyens :

Les Moyens de communication :

- Mailing liste et échanges téléphoniques : rappel des dates d'inscription, prise en compte des absences ou inscriptions, modifications...
- Un blog : retrace les journées du centre de loisirs, valorise des projets
- Le site Internet : présentation du Projet Éducatif de l'Association, présentation des projets durant les vacances ou mercredis, modalités d'inscriptions, fiches sanitaires à télécharger ainsi que les fiches d'inscription, la vie du centre, des instances...
- Réunions d'informations : pour les camps afin de présenter le projet, l'équipe et le lieu du séjour
- Flyers : Réalisation de documents pour les périodes de vacances, les manifestations distribués via les écoles et transférés via la mailing liste.

En développant des temps de rencontres sous différentes formes :

- Le Catufé : A la fin de chaque période de vacances: valorisation des projets menés, préparation d'un goûter à partager avec les parents, enfants et équipe d'animation
- Des temps partagés : Balade contée, Ludo'dîne ou Fête du Jeu, des RDV à destination des familles, pour partager des moments ludiques en famille.

Des temps d'échanges :

- Le temps d'accueil :le matin ou le soir. Permet le dialogue à propos de la journée passée, de problèmes rencontrés...
- Assemblée Générale : l'occasion pour certains parents de prendre connaissances des projets de l'année, présenter le budget, le bureau, le conseil d'administration... Inviter de nouveaux parents à rejoindre l'association.
- Fête du centre : Fin Août, après les grandes vacances soirée organisée par l'association pour prendre le temps de parler ensemble des vacances passées (camps, sorties....). Présentation du projet de l'été et valorisation des réalisations des enfants.

- Les résultats attendus :

- Meilleure sensibilisation sur le rôle éducatif du centre de loisirs en expliquant nos objectifs, notre organisation, en sollicitant les parents pour avoir leur opinion (sondage par exemple).
- La concertation est importante car permet un climat de confiance, une connaissance du contenu éducatif.
- L'échange de compétences, pour que les parents participent activement dans la vie du centre de loisirs

3. Les Objectifs

3a/ Le projet Éducatif de l'association

L'Association « Accueil & Loisirs » organise plusieurs séjours d'accueil de loisirs pour les enfants de la commune de La Mézière.
Cet accueil répond à trois exigences :

une exigence éducative : pour favoriser le développement de l'enfant, à la fois dans sa dimension individuelle et dans sa relation aux autres.

une exigence sociale : en veillant à garantir l'accessibilité de nos activités au plus grand nombre, et plus particulièrement les familles les plus démunies.

une exigence culturelle : pour favoriser l'accès des enfants à l'ensemble des ressources nécessaires à leur développement intellectuel.

Les fondements du projet associatif.

Dans le processus de développement de la personne humaine, l'enfance est une période déterminante. Un enfant, mais plus largement un individu, se construit et se développe à partir de la matière éducative que constitue l'ensemble des influences qui se sont exercées et s'exercent sur lui, volontairement ou non. En se conjuguant, elles contribuent au développement de la personne. Toute action éducative porte donc en elle une double finalité : le développement de la personne dans sa singularité et le développement de la société. Si l'éducation vise l'épanouissement des individualités, elle le rend possible par l'action collective.

Dans ce cadre, le temps libre des enfants et des adolescents participe à leur éducation, au même titre que le temps scolaire et le temps de vie des familles. Ces temps sont complémentaires. Si le projet a pour objectif de permettre aux enfants et adolescents de la commune de bénéficier d'un temps libre éducatif de qualité, il doit obligatoirement :

s'articuler avec la politique éducative développée sur le territoire, dans une concertation étroite et permanente avec la collectivité locale et les autres acteurs éducatifs, étant entendu que les accueils de loisirs organisés par l'Association constituent l'une des composantes essentielles de l'action éducative locale,

privilégier la relation avec les parents, acteurs incontournables de la mise en œuvre de l'action éducative au plan local, dans une perspective de co-éducation, en contribuant à la mise en place d'espaces d'information et d'échange adaptés,

poursuivre et renforcer notre relation avec l'Ecole, et notamment les enseignants, pour créer de nouvelles convergences éducatives, pour mieux utiliser les ressources éducatives et pédagogiques locales.

Le projet souhaite également encourager plus fortement la participation des enfants et des adolescents à la vie de la Cité. La participation active de la personne, quel que soit son âge, est une condition indispensable à son développement et à son devenir. Nous devons agir pour que les enfants et les jeunes d'aujourd'hui deviennent des citoyens libres et responsables demain.

L'ensemble de nos actions se fonde inévitablement sur des valeurs, indissociables de la dignité de tout être humain : la liberté, l'égalité, la solidarité et la paix. C'est aussi la laïcité, définie ici comme le respect de la personne humaine et de ses droits, notamment pour admettre et comprendre l'autre (son genre, son histoire, sa culture...). Elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, à promouvoir le respect de la personne enfantine, de la protéger contre toute exploitation de sa vulnérabilité.

Les objectifs du projet associatif.

L'association « Accueil & Loisirs » souhaite contribuer à l'épanouissement général de l'enfant, dans son unicité et sa globalité, par la mise en œuvre d'activités de loisirs sur les temps post et péri-scolaires. Cette ambition se décline en trois objectifs complémentaires :

(1) Favoriser, dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne, le développement physiologique, le développement psychomoteur, le développement affectif, le développement intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres.

(2) Favoriser, dès l'enfance, l'accession de la personne à son autonomie, c'est-à-dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.

(3) Favoriser, dès l'enfance, la formation du citoyen, l'apprentissage de la responsabilité, la pratique de la solidarité, la compréhension et le respect des autres, « vivre ensemble ».

Pour atteindre ces objectifs, le projet éducatif de l'Association « Accueil & Loisirs » vise donc à permettre aux enfants de la commune :

de participer à des activités individuelles et collectives adaptées à leur âge, répondant à leurs intérêts et à leurs besoins,

d'accéder aux connaissances, techniques et aux formes d'expression les plus variées possibles,

de constituer, de développer et d'entretenir leur bagage culturel et d'apprendre à se cultiver,

de se confronter aux réalités de l'environnement matériel et humain,

d'investir leurs connaissances dans des réalisations individuelles et collectives,

de participer activement à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers,

d'assumer, selon leurs compétences, des responsabilités et rôles variés, dans des groupes différents,

de participer activement à l'élaboration, à l'actualisation, à la mise en vie et au contrôle des règles de vie.

L'Association « Accueil & Loisirs », souhaite privilégier plusieurs dimensions, dans la mise en œuvre de ce projet :

la participation active des enfants à la définition des programmes d'activité, des règles de vie et à l'évaluation, par l'organisation d'espaces de concertation.

la relation aux familles, pour développer le dialogue nécessaire avec les parents, dans une démarche de co-éducation. Il s'agit, d'une part de mieux cerner les attentes des parents, mais aussi de les intégrer dans la réflexion éducative et pédagogique, par la mise en place d'espaces de dialogue (conseil de parents).

l'ouverture du centre de loisirs sur la vie locale, en participant aux actions organisées par la municipalité, les écoles ou d'autres acteurs associatifs, mais également en relation avec les structures des communes voisines.

l'aménagement des locaux, pour proposer des espaces de loisirs propices à l'épanouissement des enfants, en rupture avec l'organisation des temps scolaires.

la participation des directeurs et animateurs à des réseaux, pour confronter les expériences avec d'autres, développer de nouvelles compétences.

développer la sensibilité des enfants à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire par des pratiques éducatives et pédagogiques adaptées.

3b/ Les objectifs généraux

1. Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant
2. Développer l'éveil culturel et artistique
3. Proposer des activités physiques et sportives

Les temps d'animation seront aménagés en laissant aux enfants le choix des activités en fonction du rythme de chacun, en tenant compte des besoins individuels, de leurs souhaits et de leurs envies.

3c/ Les objectifs opérationnels

L'équipe, pour la période 2016-2017 a décidé d'axer son travail sur les objectifs opérationnels suivant :

- Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant :

- Respecter le rythme de chacun
- Développer progressivement son autonomie
- Aménager des espaces selon les besoins et envies des enfants

- Développer l'éveil culturel et artistique:

- Faire découvrir les différentes formes d'expression artistique : arts plastiques, cinéma, audio-visuel, livres, musique, danse, patrimoine et musées...
- Enrichir la bibliothèque et proposer des activités autour du livre.
- Valoriser les productions des enfants (expositions, décoration des locaux)
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur le monde : proposer des activités de découverte de nouvelles cultures

- Proposer des activités physiques et sportives

3d/ Les projets d'animation

Guillaume MONTAGNE, le directeur, coordonne l'écriture des projets d'animation et assure leur cohérence avec les projets éducatif et pédagogique.

Les projets d'animation détaillent le déroulement des activités. Ils permettent aux animateurs de préciser les objectifs de leur ateliers et son déroulement.

L'équipe de direction propose à l'ensemble des membres de l'équipe un cadre identique de présentation. Les projets sont conservés et mutualisés.

Un planning des projets est établi lors de la réunion d'équipe.

Sur les mercredis, nous avons cette année choisi deux projets ainsi que des activités autonomes qui changent chaque 2 semaines. Les activités autonomes sont des animations où le matériel et explications sont mises à disposition afin de permettre aux enfants dès qu'ils le souhaitent d'en bénéficier, tout au long de la journée.

4. Les Moyens

4a/ L'équipe Pédagogique

Les Mercredis :

- Directeur : Guillaume MONTAGNE (BPJEPS Loisirs tous publics)
- animateurs : Mathilde CHENARD (BAFA)
Hélène COLAS (BPJEPS Loisirs tous publics)
Corentin DEFFAINS (BAFA)
Charlotte LALOUE (BAFA)

Les Vacances :

- Directeur : Guillaume MONTAGNE ou Hélène COLAS
- animateurs : animateurs vacataires avec le BAFA ou en cours.

Le directeur du centre de loisirs est le garant de la sécurité physique et morale des enfants. Il est disponible, à leur écoute ainsi qu'à celle des parents. Il est la personne référente pour informer ces derniers (informations éducatives, réglementaires ou organisationnelles). Il favorise leur participation.

De la même manière qu'avec les familles et les enfants, il est à l'écoute des animateurs et des autres membres de l'équipe. Il peut, le cas échéant, leur apporter des solutions, être force de proposition ou s'inscrire en soutien lors de l'organisation d'une activité.

Enfin le directeur assure la gestion de la structure sur les plans financiers et administratifs, sanitaire et réglementaire. Pour cela il travaille en étroite collaboration avec les différents directeurs ainsi que les différents services de la Maire de Vignoc. De ce fait il assure le lien entre les usagers (familles, enfants), les professionnels, la collectivité et les institutions.

Les animateurs sont les relais du Directeur. Ils sont de ce fait garant de la sécurité morale et physique des enfants qui leurs sont confiés. Ils accueillent ces derniers et sont à leur écoute ainsi qu'à celle de leur

famille. Ils connaissent, respectent et font respecter le règlement intérieur de la structure. Ils communiquent les informations importantes à leurs collègues, et au Directeur.

L'encadrement :

Pour les enfants de - 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Pour les enfants de + 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

L'association a fait le choix de maintenir ces taux d'encadrement aussi bien sur les mercredis (devenus périscolaires) que sur les vacances afin d'assurer une qualité d'accueil.

4b/ Les Locaux

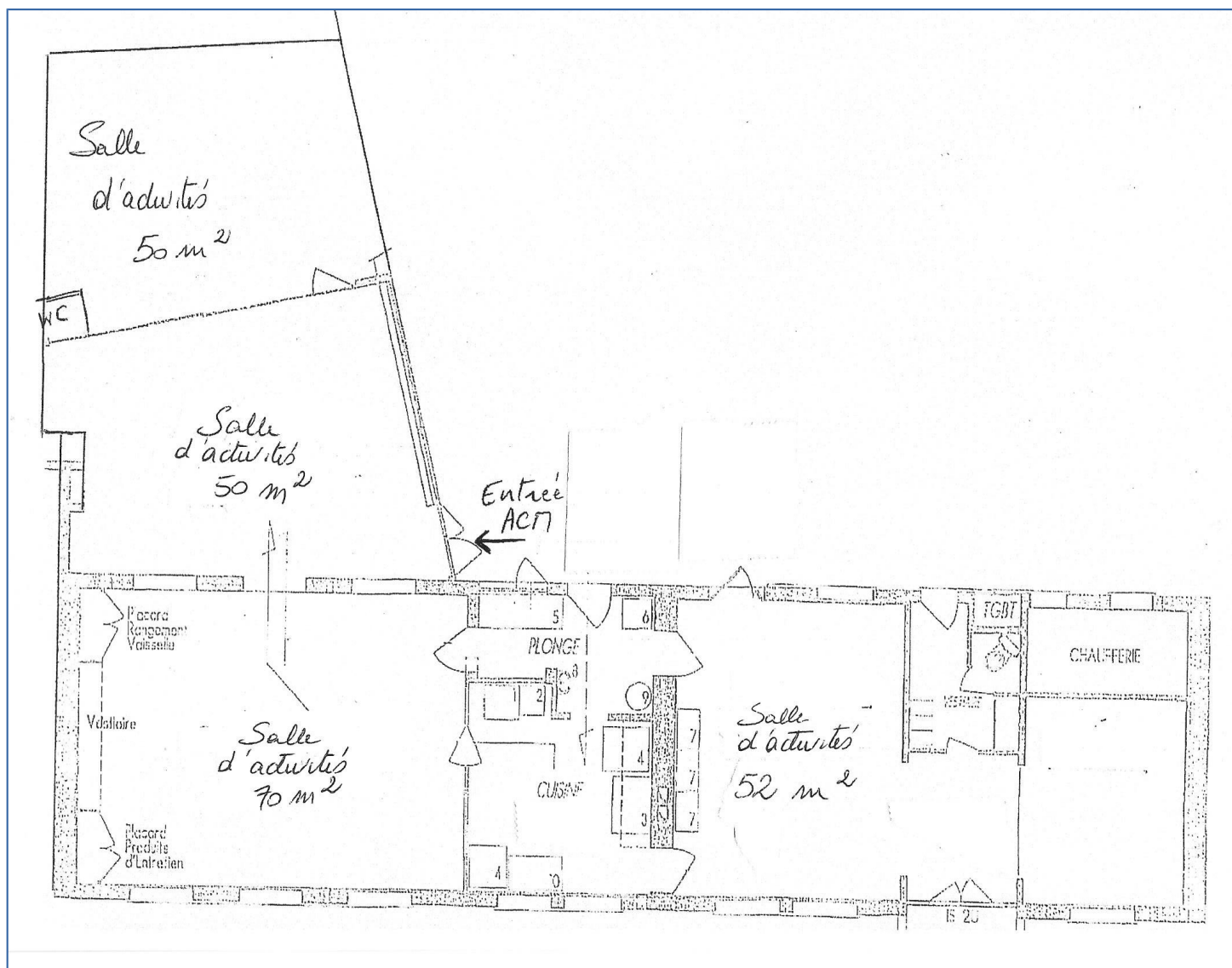
Adresse : 14 rue des écoles – 35630 VIGNOC

Le centre de loisirs, rue des écoles à Vignoc, accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant certaines périodes de vacances. Plusieurs acteurs utilisent ces mêmes espaces (garderie, restauration scolaire, location les week ends...), ainsi l'aménagement est temporaire selon les ouvertures.

Au regard de la charte qualité des ACM en Ile et Vilaine, la DDCSPP a défini une capacité maximum d'accueil de 50 enfants sur ce site.

La municipalité met aussi à disposition du centre de loisirs, la salle des fêtes attenante à l'accueil et le restaurant municipal.

A l'extérieur, il y a une cour clôturée avec un abri, et aux alentours des terrains de basket et foot.



4c/ Les partenariats

- la CAF afin de faire valoir les droits de chacun (famille, centre de loisirs).
- La DDCS qui est notre partenaire pédagogique (garant de la sécurité des locaux et du bon fonctionnement de la structure)
- La Mairie de Vignoc qui subventionne le fonctionnement de la structure et met à notre disposition les locaux et le personnel d'entretien.

Ces partenariats sont encadrés par des conventions et/ou contrats et font l'objet de contrôles réguliers.

4d/ La journée type

Les Mercredis Après Midi

Le Centre de Loisirs fonctionne durant toute l'année sur les mercredis de 12h30 à 19h.

	Déroulement	Actions et attitudes des animateurs
Temps de repas 12h30-13h30	Arrivée et installation des enfants dans le calme Effectuer le service à table	Être attentif et vigilant à l'hygiène Être vigilant aux PAI Permettre à l'enfant de faire seul : se servir, couper, débarrasser. Faire de ce temps un temps d'échange entre enfants et entre animateurs et enfants.
Temps d'accueil des enfants en demi-journée : A partir de 13h30	Faciliter leur arrivée au sein du groupe par une attitude avenante et sécurisante	
Temps de sieste pour les petits, temps calmes et ensuite animation pour les grands 13h30-16h30	Passage aux toilettes Déshabillage des enfants Accompagnement à l'endormissement Lever des enfants de façon échelonnée Mise en place de petits espaces calmes au réveil	Aider l'enfant au déshabillage dans une ambiance apaisante Favoriser les histoires, musique... Pour les grands : Proposer des animations accompagnées par l'animateur ou en autonomie types jeux, activités manuelles...
Goûter : 16h 30	Sous forme de self, permettre aux enfants de composer leur goûter selon leurs goûts tout en respectant un équilibre. Être attentif à l'hygiène	
A partir de 16h30 Temps d'animations	Mettre en place des animations adaptées aux demandes et aux besoins des enfants (jeux intérieurs, activités manuelles, histoires, jeux). Certaines animations peuvent se terminer	

	<i>après le goûter.</i>	
Temps d'accueil des parents 16h30-19h	<p><i>Les parents signalent le départ de leur enfant.</i></p> <p><i>En dehors des parents, seules les personnes inscrites sur la fiche d'inscription sont habilitées à récupérer l'enfant.</i></p> <p><i>Si une autre personne est amenée à récupérer exceptionnellement un enfant, les parents de l'enfant doivent faire parvenir une autorisation écrite à la direction. Une pièce d'identité doit être demandée.</i></p> <p><i>Rangement et fermeture des lieux</i></p>	<p><i>Penser à faire un retour de la journée de l'enfant</i></p> <p><i>Effectuer un rangement progressif des lieux</i></p> <p><i>Être vigilant à la propreté des lieux (tables, dortoirs , cuisine...)</i></p>

Les Vacances

	Déroulement	Actions et attitudes des animateurs
Accueil le matin à partir de 7h30	<p><i>L'enfant dépose ses affaires.</i></p> <p><i>Il peut participer à des animations proposées dans la salle d'accueil</i></p>	<p><i>Aménager l'espace</i></p> <p><i>être accueillant et avenant vis à vis de l'enfant et du parent</i></p> <p><i>faciliter la séparation</i></p>
Temps d'animation 9h30-11h30	<p><i>Après la collation proposée,</i></p> <p><i>Rassemblement des enfants,</i></p> <p><i>Annonce des animations proposées de la journée</i></p> <p><i>Début des animations</i></p>	<p><i>Être imaginatif et ludique dans la présentation des animations</i></p> <p><i>Avoir un langage adapté</i></p>
Temps de départ des enfants en demi-journée 11h30-12h00	<i>Penser à faire un retour de la journée de l'enfant</i>	
Fin des animations, rangement, passage aux sanitaires, habillage : 11h30-12h	<i>Vérification des effectifs avant le départ à la cantine</i>	

Temps de repas 12h15-13h30	Arrivée et installation des enfants dans le calme Effectuer le service à table	Être attentif et vigilant à l'hygiène Être vigilant aux PAI Permettre à l'enfant de faire seul : se servir, couper, débarrasser
Temps d'accueil des enfants en demi-journée : A partir de 13h30	Faciliter leur arrivée au sein du groupe par une attitude avenante et sécurisante	
Temps de sieste pour les petits, temps calmes et ensuite animation pour les grands 13h30-16h30	Passage aux toilettes Déshabillage des enfants Accompagnement à l'endormissement Lever des enfants de façon échelonnée Mise en place de petits espaces calmes au réveil	Aider l'enfant au déshabillage dans une ambiance apaisante Favoriser les histoires, musique... Pour les grands : Proposer des animations accompagnées par l'animateur ou en autonomie types jeux, activités manuelles...
Goûter : 16h 30	Sous forme de self, permettre aux enfants de composer leur goûter selon leurs goûts tout en respectant un équilibre. Être attentif à l'hygiène	
A partir de 16h30 Temps d'animations	Mettre en place des animations adaptées aux demandes et aux besoins des enfants (jeux intérieurs, activités manuelles, histoires, jeux)	
Temps d'accueil des parents 16h30-19h	Les parents signalent le départ de leur enfant. En dehors des parents, seules les personnes inscrites sur la fiche d'inscription sont habilitées à récupérer l'enfant. Si une autre personne est amenée à récupérer exceptionnellement un enfant, les parents de l'enfant doivent faire parvenir une autorisation écrite à la direction. Une pièce d'identité doit être demandée. Rangement et fermeture des lieux	Penser à faire un retour de la journée de l'enfant Effectuer un rangement progressif des lieux Être vigilant à la propreté des lieux (tables, dortoirs, cuisine...)

4e/ Les Mini-camps

Chaque année l'association organise des séjours (mini-camps) à destination des enfants de

3 à 12 ans durant les périodes de vacances. Les sites et la thématique dominante changent chaque année, ces derniers sont choisis par les directeurs.

Les objectifs des séjours mini-camps :

- Développer l'autonomie.
- Développer la notion du savoir vivre ensemble.
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances.
- Favoriser l'apprentissage de la responsabilité.
- Accompagner la séparation.
- Respecter le rythme de chacun.

Moyens :

- Solliciter les enfants sur l'organisation de leur séjour (pour le rangement, la préparation des repas, la gestion de la vie quotidienne etc.).
- Mise en place du conseil des enfants.

Journée type (à titre indicatif).

De 8h à 10h : Réveil échelonné, petit déjeuner, temps calme.

De 10h à 12h : Activités

De 12h à 14h : Vie quotidienne, repas, temps calme

De 14h à 16h : Activités

16h30 : Goûter

17h-17h30 : Conseil des enfants

(retour sur la journée, temps d'échange, organisation de la journée à venir...)

De 17h30 à 20h : Toilette, vie quotidienne, repas.

20h30 : Veillée

21h30 : Coucher des enfants

Les sorties

« Petit mémo »

Tout transport nécessite au minimum deux animateurs quel que soit la taille du groupe. Un animateur placé à l'avant du bus compte les enfants qui montent.

Pendant le trajet, il doit y avoir un animateur assis près de chaque porte (issue de secours).

Pas d'enfants assis aux places avant ni sur la place centrale arrière.

Si le bus est pourvu de ceintures de sécurité, l'animateur doit veiller à ce que les enfants soient bien attachés.

Avant de partir en sortie, l'animateur pense à :

- Prendre la liste des enfants et en laisser un exemplaire à la direction.
- Vérifier les fiches sanitaires des enfants (problème de santé).
- Communiquer le lieu précis ou itinéraire à la direction.

- Vérifier que les pique-niques soient complets.
- Prendre la trousse à pharmacie avec le n° de téléphone du centre de loisirs et les n° d'urgence (SAMU...).
- Le responsable de la sortie communique son n° de portable à la direction
- Prévoir des affaires de rechange, chapeaux, casquettes, crème solaire, eau...
- Veiller à la tenue des enfants en fonction du temps et du type d'animation proposée (chapeau, casquette, crème solaire, gourde, vêtements de pluie et chaussures appropriées).

5. Évaluation

5a/ Les réunions d'équipes

L'équipe de direction organise **des réunions d'équipes régulières**. Ces temps sont essentiels et obligatoires pour tous les membres de l'équipe.

Le travail de l'équipe est coordonné, les projets d'animation sont discutés et élaborés.

Durant les réunions, une place importante est faite à l'évaluation des actions menées par l'équipe.

Lors des vacances scolaires, **des réunions de régulation** sont organisées par le directeur (1 réunion par semaine). L'objectif des réunions de régulation est de ajuster le fonctionnement, faire un point sur l'état d'avancement du projet, évaluer les activités mises en place durant la période concernée.

Régulièrement le Directeur fait le bilan de ces évaluations et oriente le travail de son équipe en conséquence.

5b/ Évaluation des actions d'équipe

L'évaluation de notre action est permanente et se fait au moyen de réunions ainsi que d'outils mis en place et utilisé par les animateurs.

En plus des réunions de régulation, sont organisées :

- o Des réunions d'évaluation
- o Des réunions d'organisation ainsi que la réunion annuelle pour le bilan de l'année.

5c/ Les critères d'évaluation

1. Éveiller les enfants à la culture

a. Quelles sont les activités mises en place qui ont permis de familiariser les enfants avec des activités artistiques et scientifiques?

- b. Les moyens utilisés ont-ils été suffisants?
- c. Quels matériaux ont découvert les enfants ? Ont-ils eu plaisir à les manipuler ?
 - o Par quel matériel sont-ils le plus attirés et pourquoi?
 - o Les activités mise en place ont-elles favorisé la créativité de l'enfant ? (l'originalité des activités, la participation des enfants, la progression)
 - o Avons-nous sollicité l'imagination de l'enfant et comment ?

2. Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement

- o Les enfants ont-ils bien compris l'utilité d'un tri sélectif ?
- o Quelles activités en lien avec la nature ont été proposées aux enfants ?
- o Quels matériaux récupérables ont été utilisés pour les activités et comment ?

3. Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant dans le groupe

- o Le cadre de vie est-il suffisamment accueillant et rassurant ?
- o Les règles de vie sont-elles respectées par les enfants ?
- o Est-ce que l'animateur a donné la possibilité à chaque enfant du groupe de participer aux activités ?
- o Les enfants sont-ils suffisamment responsabilisés dans les activités, dans l'utilisation et le rangement du matériel, l'entretien ... ?